Candé (49) : Une école saccagée et cambriolée à deux reprises. Un jeune de 18 ans condamné à une peine d’un an de prison ferme, aménagée sous la forme d’un bracelet électronique. Il devra indemniser la commune (MàJ)

02/01/2025 à 13h44



02/01/2025

Interpellé à la suite du cambriolage et des dégradations commises dans une école à Candé, au nord d’Angers (Maine-et-Loire) du 20 au 22 décembre, un jeune homme de 18 ans a été condamné à une peine d’un an de prison ferme, aménagée sous la forme d’un bracelet électronique. Interdit de paraître dans l’école saccagée, il devra indemniser la commune qui s’est constituée partie civile.

Habitant la commune, ce dernier a reconnu avoir volé un rétroprojecteur, une enceinte, des écouteurs sans fil et un ordinateur. Selon Eric Bouillard, procureur de la République

d’Angers, cité par Ouest-France, une partie des objets volés a été retrouvée dans un conteneur.

Ouest France

28/12/2024

L’école publique du Val de l’Erdre à Candé (Maine-et-Loire, 2800 hab.), a été visitée à deux reprises, d’abord dans la nuit du 20 au 21, puis dans la nuit du 21 au 22 décembre 2024. Du matériel a été dérobé et de très nombreuses dégradations sont à déplorer.

Une effraction en deux temps, puisqu’après la découverte d’une première effraction le samedi matin par la directrice de l’école, les individus sont revenus la nuit suivante, grâce à un trousseau de deux passes dérobé la veille. Toutes les classes et la cantine ont été fouillées. Le bureau de la directrice a été retourné. Ordinateur, téléphones portables, vidéo projecteur, enceinte audio ont été dérobés. Le préjudice est en cours d’évaluation.

« *Tout est saccagé, des décorations aux dessins d’enfants. À la cantine, le frigo est à terre, écran d’ordinateur et claviers sont brisés, un coffre-fort qui ne contenait pas d’argent a été décelé, de la vaisselle cassée. Le sol est maculé* », **énumère le maire Pascal Crossouard, dépité par la recrudescence des méfaits dans sa ville**. […]

Ouest France